



INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Depuis le début 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du nord-est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone¹. En résulte une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans le pays. Ainsi, on dénombrait **1 501 775 PDI au Burkina Faso** en novembre 2021².

Ce phénomène a eu pour conséquence une hausse démographique importante dans plusieurs villes des régions considérées comme en crise humanitaire du Burkina Faso³, y compris dans des zones où les conditions sécuritaires sont extrêmement volatiles. Les modalités d'installation des personnes déplacées varient : sites spontanés et sites aménagés (regroupés sous l'appellation de sites d'accueil temporaires (SAT)), zones d'accueil de déplacés (ZAD)⁴ ou encore intégration au tissu urbain au sein des communautés non déplacées. De plus, les communautés déplacées s'installent souvent dans des secteurs caractérisés par des conditions socio-économiques très précaires, et s'implantent sans autorisation ou propriété sur les terres⁵. **En résulte une importante pression sur les conditions de logement et d'accès à la terre dans les zones d'accueil.**

REACH a réalisé entre le 11 et 26 octobre 2021 une collecte de données auprès de **quarante-cinq informateurs clés (IC)** au niveau de la **ville de Dori** dans la région du Sahel. L'objectif était de renseigner la stratégie du cluster abri et du sous cluster Logement, Terres et Biens (LTB), en matière de conditions de logement, d'accès aux Articles Ménagers Essentiels (AME) et de LTB. Cinq entretiens avec des informateurs clés ont été réalisés sur chaque site/ZAD. Les résultats obtenus sont présentés au niveau de la ville de Dori, pour les trois ZAD couvertes.

Les données présentées dans cette publication sont **strictement indicatives**, telles que recueillies auprès des IC enquêtés à la date de la collecte, et ne sont pas statistiquement généralisables.

Tableau 1. Nombre d'IC enquêtés par site/ZAD

	Nombre d'IC enquêtés
ZAD de Wendou	5
Site 1	5
Site 2	5
Site 3	5
Wendou 1	5
Wendou 2	5
ZAD de Gnarala	5
Site de Arba Diallo (stade)	5
ZAD de Petit Paris	5

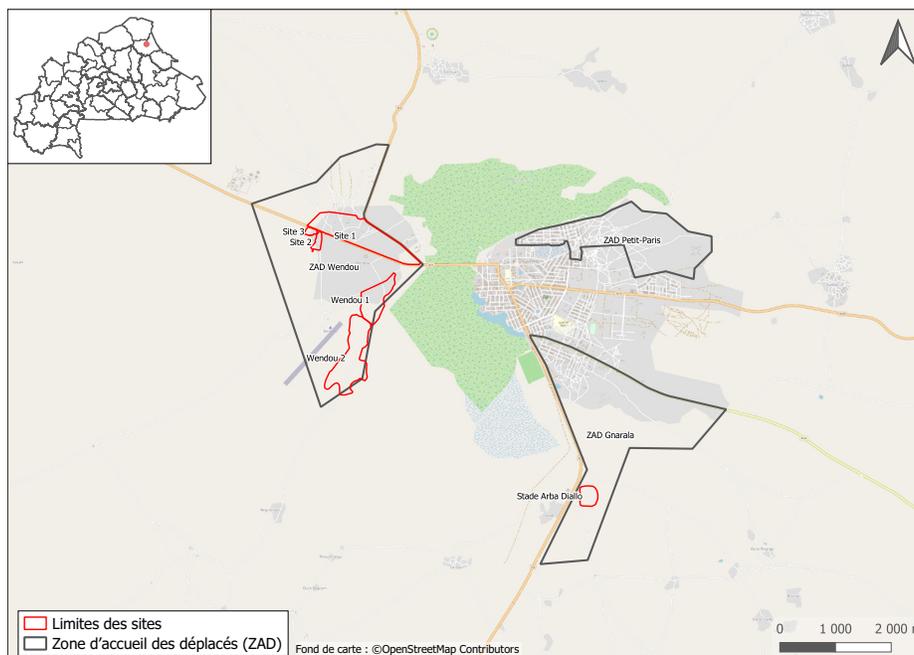
Tableau 2. Rôle des IC interrogés au sein de la communauté

	Nombre d'IC enquêtés
Membre de comité de gestion des sites	6
Membre du comité de protection	2
Gestionnaire de site	6
Représentant de la communauté ou de groupes (personnes âgées, femme)	7
Habitant du site ou de la ZAD	16
Leader religieux ou communautaire	6
Autorité coutumière / chef de village	2

Statut des IC enquêtés dans la ville de Dori

Déplacés internes **37** Non déplacés **8**

Carte 1. Couverture géographique de la collecte de données



1 REACH, *Suivi de la situation humanitaire dans la zone des trois frontières*, 2019-2021.
2 Conseil National de Secours, d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), *Situation des personnes déplacées internes dans les communes*, novembre 2021.

3 *Plan de réponse humanitaire Burkina Faso 2021*, OCHA, janvier 2021.
4 *CCCM/GSAT Dashboard Burkina Faso*, GSAT, juin 2021.

5 REACH, Note stratégique Module de coordination et de gestion des camps (CCCM), 2020.



Typologie d'installation et peuplement des abris

La localité de Dori est située en **milieu urbain** et fait partie de la commune de Dori, qui compte une population de 180 512 personnes⁶ au dernier recensement général des populations. La commune accueillerait 57 627 PDI en novembre 2021⁷.

Principaux types d'installation de la majorité des PDI rapportés par les IC au niveau des trois ZAD⁸

Groupé	33/45	
Dispersé	16/45	

Selon la majorité des IC, les PDI installées au niveau des trois ZAD de la ville étaient logés de façon **dispersés** (au niveau du centre urbain, dans des endroits isolés, dans des familles d'accueil) : au niveau de la ZAD de Petit-Paris, de Gnarala et de Wendou. Pour les ménages installés au niveau des sites, les IC rapportent dans leur ensemble qu'il s'agissait d'installations **groupées** (au sein de SAT). Parmi les 30 IC ayant rapporté l'existence d'installations groupées, l'ensemble a rapporté des **sites spontanés**⁹ pour les sites de Wendou 1 et 2 au nord de la ZAD de Wendou, et de **sites aménagés**¹⁰ pour le site 1, 2, et 3, au nord de la ZAD ainsi que pour le Stade Arba Diallo au niveau de la ZAD de Gnarala.

Les ménages PDI installés dans le site Arba Diallo, dans la ZAD de Gnarala au sud de la ville, vivent en **zone lotie**¹¹ selon l'ensemble des IC. Les ZAD de Petit Paris et de Gnarala (excepté le stade) sont situés en **zone non lotie** selon l'ensemble des IC. Également, la ZAD de Wendou est principalement située en zone non lotie.

7

Nombre moyen de personnes vivant dans un même abri, selon les IC



4% : pourcentage moyen de ménages partageant un abri avec un **ménage non déplacés** selon les IC



9% : pourcentage moyen de ménages partageant un abri avec un **ménage PDI** selon les IC



Nature et occupation des abris

Principaux types d'abris rapportés par les IC au niveau des ZAD/SAT⁸

Abris d'urgence	41/45	
Maison construite	17/45	
Abris de fortune	10/45	
Construction non destiné au logement	8/45	
Bâtiment inachevé	2/45	

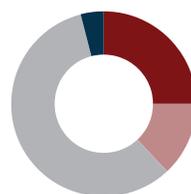
Parmi les IC ayant rapporté des ménages vivant dans des maisons construites, la moitié a indiqué qu'il s'agissait de **maisons en banco** (9/17) et de **maisons en dur** (6/17). Deux IC de la ZAD de Gnarala ont également indiqué la présence de **maisons construites de planches de bois** (2/17).

Les IC ayant indiqué des ménages vivant sans logements se situent principalement au niveau de la **ZAD de Wendou**, au niveau du **site 1**, du **site 2** et du **site de Wendou 1**.

abris en location et deux par des **terres en location** dans la ville de Dori. La moitié des IC indiquent que des ménages sont accueillis sur des parcelles (16/45) et dans des logements (15/45) **sans accords formels**.

Vingt-trois IC ont rapporté la présence de **ménages PDI vivant dans des abris en location** dans les ZAD/SAT la ville de Dori. Ces PDI doivent payer des loyers, dont les prix n'auraient **pas fluctué** dans les trois ZAD au cours des six mois précédant la collecte de données selon la majorité des IC¹¹ (15/23). Le montant se situerait **entre 4001 et 9000 francs CFA** pour 10 IC et **entre 9001 et 15000 francs CFA** selon 9 IC. La majorité des IC (22/23) a rapporté que les loyers n'incluaient pas les dépenses de type eau et électricité.

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages disposant de suffisamment d'espace de couchage dans l'abri pour tous leurs membres



11/45	L'ensemble
6/45	50% ou plus
26/45	Moins de 50%
2/45	Aucun

L'espace dédié au couchage dans les abris semble relativement insatisfaisant. En effet, 28/45 IC ont indiqué que **moins de 50% des ménages disposaient de suffisamment d'espace**. Cela pourrait être lié au nombre de personnes partageant un même abri. De plus, les **arrivées importantes de ménages PDI** faisant suite aux attaques dans la zone en octobre 2021¹² pourraient aller dans le sens de cette dynamique.

Principaux modes d'accès à la terre et au logement des ménages selon les IC

A LA TERRE

Accueil (parcelle d'un tiers)	9/45	
Prêt ou don de parcelle	17/45	

AU LOGEMENT

Accueil (famille d'accueil)	6/45	
Prêt ou don de logement	18/45	

Six IC ont rapporté la présence de ménages PDI vivant dans des

6 Institut national de la statistique et de la démographie, **Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso**, septembre 2020.

7 CONASUR, **Situation des personnes déplacées internes dans les communes**, novembre 2021.

8 Réponse à choix multiples.

9 PDI s'installant seule dans des sites, sur des terrains appartenant à l'État, privés ou communaux.

10 Sites construits à dessein, parfois dotés d'une équipe de gestion dédiée et pour la plupart

d'infrastructures sociocommunautaires de base.

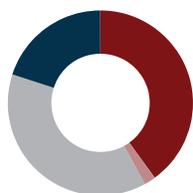
11 Espace ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par des services compétents, (INSD, 2009).

12 Les arrivées de ménages PDI faisant suite aux attaques dans la zone en octobre 2021 pourraient avoir contribué à modifier cette dynamique. **Rapport mensuel de protection, UNHCR Burkina Faso, Bureau du Sahel**, octobre 2021.



État des abris

Nombre d'IC rapportant la proportion de population de leur localité vivant dans des abris endommagés lors de la collecte de données



18/45 L'ensemble
1/45 50% ou plus
17/45 Moins de 50%
9/45 Aucun

Plus de la moitié des IC a rapporté que **moins de la moitié de la population de la localité des ZAD/SAT de Dori vivait dans des abris endommagés** au moment de la collecte de données.

Selon la majorité des IC, les dégâts actuels des abris endommagés sont récents. En effet, plus de la moitié (25/45) rapporte que la majorité des abris ont été **endommagés au cours des trois mois précédents la collecte**. Cela peut être dû au fait que la période antérieure au mois d'octobre correspond à la saison des pluies. L'ensemble des IC de la **ZAD de Gnarala** (5/5) rapportent que les abris ont été récemment endommagés (dans les trois mois précédents la collecte de données). C'est également le cas au niveau du **site 1 de la ZAD de Wendou** selon la majorité des IC (4/5).

Principales causes des dégâts rapportées par les IC¹³

Vent	16/45	██████████
Inondation	7/45	██████████
Usure graduelle liée notamment au climat (avec possibilité de réparation)	7/45	██████████
Usure graduelle (sans possibilité de réparation)	5/45	██████████

Principaux dégâts matériels constatés par les IC au niveau des abris du centre urbain¹³

Structure de l'abri endommagée	18/45	██████████
Ouvertures / fissures dans le toit	16/45	██████████
Sol de l'abri en sable	13/45	██████████
Absence de porte	12/45	██████████
Absence de fenêtre	8/45	██████████

Par ailleurs, 5/45 IC ont rapporté la présence majoritaire d'abris présentant une ouverture ou une fissure importante dans les murs.

La majeure partie des IC (25/45) a rapporté que **moins de 50% des ménages vivant dans des abris endommagés** au cours des trois mois précédant la collecte de données avaient été en mesure de **réparer leur abri**. Le manque de moyens financiers pour acheter du matériel de réparation (12 IC) et pour faire appel à un professionnel (10 IC) était les principales causes des difficultés de réparation.

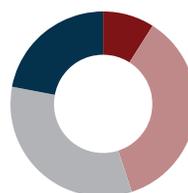
¹³ Réponse à choix multiples. Question adressée aux IC ayant déclaré que "l'ensemble" ou "plus de la moitié" des ménages vivaient dans des abris endommagés lors de la collecte de données.

¹⁴ Réponse rapportant sur la perception de l'IC interrogé. Par intimité suffisante, il est généralement

Principaux problèmes (hors dégâts matériels) rapportés par les IC au niveau des abris¹³

Manque d'espace fermé assez grand pour garantir l'intimité et la protection	24/45	██████████
Manque d'éclairage dans l'abri et à proximité	23/45	██████████
Abri non adapté au climat ou dans zones exposées à des risques (naturels et humains)	18/45	██████████
Pas d'accès aux services d'eau et/ou d'assainissement	11/45	██████████

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages disposant de conditions d'intimité adéquates pour tous les membres dans l'abri¹⁴

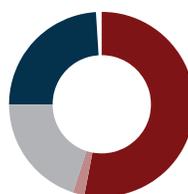


4/45 L'ensemble
16/45 50% ou plus
15/45 Moins de 50%
10/45 Aucun

L'accès des ménages à l'intimité pour l'ensemble de leurs membres semble **particulièrement critique dans les sites/SAT des ZAD de Wendou et de Gnarala**.

Environnement et accessibilité des abris

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages comptant des personnes à mobilité réduite avec des difficultés d'accès à l'abri ou aux infrastructures d'eau et d'assainissement de l'abri



24/45 L'ensemble
1/45 50% ou plus
9/45 Moins de 50%
11/45 Aucun

La présence de membres à mobilité réduite au sein des ménages rencontrant des difficultés d'accès à l'abri, à l'eau et à l'assainissement était **particulièrement forte dans la ZAD de Gnarala (site inclus) et dans la ZAD de Petit Paris** selon les IC. En revanche, cela concernait moins de 50% des ménages de la **ZAD de Wendou**.

entendu "abri permettant de préserver l'intimité et une séparation entre les sexes, les différents groupes d'âge et les familles au sein d'un foyer donné dans le respect des normes culturelles et sociales" Standards SPHERE, 2018.



La quasi-totalité des IC (30/45) a rapporté que **la majorité des ménages ne vivait pas en zone inondable**. Selon les IC dont les ménages sont concernés, **aucune mesure d'atténuation** des risques d'inondation ne semble avoir été mise en place, hormis pour un IC (1/45). L'IC en question, rapporte au niveau du site 2 de la ZAD de Wendou, la **mise en place de systèmes de déviation de l'eau**.

Vingt-deux IC ont rapporté que les ménages **manquaient d'accès aux services d'eau et/ou d'assainissement** au niveau des zones couvertes par l'évaluation.

Par ailleurs, 11/45 des IC ont indiqué une **absence d'accès aux services d'eau et/ou d'assainissement** comme principal problème non structurel des logements. 4 IC ont également indiqué un **manque d'accès aux services socio-communautaires de base** (marchés, écoles, centres de santé).



Accès à la terre des PDI

La moitié des IC (22/45) a rapporté que la majorité des PDI **rencontrait des difficultés** pour accéder à la terre dans la ville de Dori, au cours des trois mois précédant la collecte de données.

Les trois **sites aménagés de la ZAD de Wendou** (site 1, site 3), ainsi que les deux **sites spontanés** de la même ZAD (Wendou 1 et Wendou 2) semblent dans une situation particulièrement plus difficile en matière d'accès à la terre des PDI selon la majorité des IC interrogés au niveau de ces sites/ZAD.

Principales raisons rapportées par les IC pour expliquer les difficultés des PDI à accéder à la terre⁸

Manque de moyens financiers	17/45	██████████
Manque de volonté des autorités locales	8/45	██████
Manque de confiance des propriétaires terriens	3/45	██

Au site 1 de la ZAD de Wendou, un IC a également rapporté des **problèmes liés au manque de terre disponibles**.

La moitié des IC (25/45) a rapporté connaître des PDI occupant ou exploitant des terres dans la localité au moment de la collecte de données. Seul au **site spontané de Wendou 2** au niveau de la ZAD de Wendou, aucun IC n'a rapporté connaître de PDI occupant ou exploitant des terres au niveau du site.

Principales utilisations faites des terres par les ménages PDI selon les IC⁸

Agriculture	22/45	██████████
Habitat	9/45	██████
Commerce	6/45	████

Un IC a également rapporté la présence de terres utilisées par les PDI pour le pâturage au niveau de la ZAD de Wendou.

Principal mode d'obtention des terres par les PDI rapporté par les IC⁸

Don par des proches	12/45	██████████
Prêt	12/45	██████████
Location	4/45	██
Achat	3/45	██

Le **don humanitaire** (par des acteurs humanitaires ou gouvernementaux) est également l'une des principales nature d'obtention de ces terres selon deux IC de la ZAD de Gnarala et du site 3 situé sur la ZAD de Wendou.



Risques liés à l'accès au logement

Type d'accord locatif de la majorité des ménages, selon les IC

Accord formel	23/45	Accord informel	22/45
---------------	-------	-----------------	-------

Les IC ayant indiqué la présence de PDI vivant dans des abris en location ont rapporté que ces PDI disposaient pour moitié des **baux formalisés** et pour l'autre moitié, ils **n'en disposaient pas**. L'évaluation ayant uniquement couvert les trois ZAD connues de la ville, les risques liés à l'accès au logement concernant les ménages PDI installés à l'intérieur de la ville hors des ZAD (par exemple en location) n'ont pas pu être recensés.



Conflits fonciers

Au total, sept IC ont rapporté des cas d'éviction au cours des trois derniers mois. Le **site spontané Wendou 1** de la ZAD de Wendou est majoritairement concernée selon les IC. Deux d'entre eux ont indiqué des **évictions fréquentes** (plus d'une par mois) et trois ont indiqué des **évictions occasionnelles**.

Principales raisons rapportées par les IC pour expliquer les cas d'éviction⁸

Incapacité à payer le loyer	7/45	██████
Eviction pour donner l'abri à un autre ménage en capacité de payer le loyer ou un loyer plus élevé	3/45	██
Dispute concernant le montant du loyer	2/45	██
Le propriétaire terrien est revenu et a réclamé l'abri	1/45	█



Quatre IC ont rapporté l'existence de conflits fonciers dans la ville de Dori, dont la moitié des IC du **site spontané Wendou 2** de la ZAD de Wendou.



18/45 des IC ont rapporté que la majorité des ménages de leur site n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en **éclairage** au cours des trois mois précédant la collecte de données.

Principaux conflits fonciers rapportés par les IC au moment de la collecte de données⁸

Expulsions ou menaces d'expulsions des locataires	2/45 ■
Augmentation du coût du loyer	2/45 ■

Dans le **site spontané Wendou 1**, des **disputes autour de l'exploitation des ressources naturelles** ont aussi été rapportées. Enfin, au niveau de la **ZAD de Wendou**, l'**accaparement des terres** et les **problèmes de limites des parcelles** seraient à l'origine de conflits selon deux IC.

Principales structures locales rapporté par les IC qui adressent ces problèmes de logement, terre et biens⁸

Autorités locales et chefferies	6/45 ■
ONG	5/45 ■
Commissions foncières	2/45 ■
Inexistence de structures en charge de ces questions dans la localité	2/45 ■

Deux IC ont également cité l'**absence d'information** et l'**inexistence de structures** en charge de ces questions dans la localité.

Le niveau de confiance rapporté par les IC en ces structures locales qui adressent ces problèmes de logement, terre et biens reste fragile. Plus de la moitié des IC rapporte un **niveau moyen de confiance** envers ces structures (17/45), tandis qu'un tiers (6/45) indique un niveau de confiance faible et un autre tiers un niveau de confiance élevé.

Dans la **ZAD de Gnarala**, le **site Arba Diallo**, semblait avoir un accès relativement moins préoccupant aux AME au cours des trois mois précédant la collecte de données que les autres zones évaluées.

Principales raisons rapportées pour expliquer les difficultés de couverture des besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données⁸

Les prix des AME sont trop élevés pour la majorité des gens	25/45 ■
Autre raison	5/45 ■
Difficultés de transport pour accéder aux marchés	3/45 ■

D'autres problèmes ponctuels ont également pu être rapportés, notamment le **manque d'approvisionnement** des marchés en AME, et la présence de **marchés non fonctionnels à proximité**.



Assistance

Plus de la moitié des IC (25/45) IC a rapporté que moins de 50% des ménages avaient bénéficié d'une **assistance humanitaire en abri** au cours des trois mois précédant la collecte de données. Parmi eux, vingt-uns IC ont rapportés qu'**aucun ménage n'avait bénéficié d'assistance en abri** sur cette période.

Principales assistances en abri reçues par les ménages bénéficiaires au cours des trois mois précédant la collecte de données, selon les IC⁸

Construction en abris	13/45 ■
Distribution abris	10/45 ■
Réhabilitation abris	6/45 ■

Plus de la moitié des IC a également rapporté qu'aucun ménage n'avait reçu une **assistance en LTB** au cours des trois mois précédant la collecte de données.

À l'inverse, la majorité des IC (28/45) a rapporté que l'ensemble des ménages aurait reçu une **assistance en AME** au cours des trois mois précédant la collecte.

NFI Articles ménagers essentiels (AME)



23/45 des IC ont rapporté que la majorité des ménages de leur site n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en **articles de couchage**, y compris en moustiquaires au cours des trois mois précédant la collecte de données.



21/45 des IC ont rapporté que la majorité des ménages de leur site n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en **ustensiles de cuisine et en vaisselle** au cours des trois mois précédant la collecte de données.